



CGT DISI CENTRE OUEST *Elections professionnelles*

Comité Social d'Administration

Du 1^{er} au 8 décembre 2022
Votez CGT Finances Publiques

**Pourquoi voter
pour la CGT
Finances
publiques ?**

La CGT c'est :

*Un syndicat
démocratique qui
consulte les
personnels.*

*Un syndicat fidèle à
ses engagements
pour le progrès
social, la solidarité,
la paix, l'égalité
femmes-hommes,
le respect de
l'environnement.*

*Un syndicat
responsable
capable de
mobiliser ses
structures
interprofession-
nelles sur les
dossiers d'actualité.*

**Un clic pour voter
CGT,
C'est une claque
pour la DG !**

Les élus CGT, vous les connaissez. Dans les services ils sont à vos côtés pour défendre les droits et garanties de tous les agents. A la DISI CENTRE OUEST ils vous rendent compte après chaque CTL, chaque audience avec l'administration, de leurs interventions et du contenu des séances.

Le compte-rendu de leur mandat est une préoccupation essentielle.

Ainsi, durant la crise sanitaire, ils ont été attentifs à rendre compte rapidement de chaque audio ou vision conférence.

Ils ont également **le souci de l'unité syndicale**, pour porter les revendications élaborées avec les agents.

C'est avec l'application de la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 que la DISI CENTRE OUEST est devenue « spécialiste » du recrutement d'agents contractuels.

La CGT propose de procéder à un vaste plan de titularisation. Elle refuse de jouer sur la concurrence entre les agents des deux régimes. Le vote CGT est donc un vote pour revendiquer l'accès au Statut pour les agents contractuels, mais aussi **un vote pour défendre le Statut pour tous les agents.**

Le Code des Pensions est un des piliers du Statut. Or, il est gravement menacé par le projet de réforme des retraites du gouvernement. Comme pour la « réforme à points », combattue par la CGT, et qui a été abandonnée, **la CGT ne laissera pas passer l'effondrement du niveau des pensions, ni une nouvelle augmentation de la durée de cotisation.**

Avec une inflation de plus 6 % sur 1 an, l'augmentation de 3,5 % du point d'indice est largement insuffisante, alors que les agents de la DGFIP connaissent déjà une forme de précarisation avec le tassement catastrophique des grilles indiciaires.

Il s'agit de la négation même du principe d'évolution de carrière et de reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise. En ce sens, l'annonce de la DG de « *primes d'attractivité* » est un leurre.

Le service public républicain doit rester basé sur l'égalité de traitement, garantie par le Statut, la CGT s'oppose donc à l'instauration du salaire au mérite, qui ouvre la voie à l'arbitraire et revendique **une augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice** avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022.

CSA

La loi de transformation de la Fonction publique de 2019 a supprimé les CAPL (Commissions Administratives Paritaires Locales) et fusionne les CTL (Comités Techniques Locaux) avec les CHS-CT (Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) au profit de la création des CSA (Comités Sociaux d'Administration) à compter de janvier 2023.

Pour la CGT, Cette loi affaiblit fortement la démocratie sociale, elle doit être abrogée.

Attributions du CSA : Toutes les questions relatives à la gestion prévisionnelle des emplois, nos métiers, conditions de travail, la formation professionnelle, le régime indemnitaire... sont soumises à l'avis des CSA (locaux, de réseau ou ministériel).
La « formation spécialisée » du CSA reprend les prérogatives du CHS-CT (respect des règles en matière d'hygiène, sécurité, prévention, conditions de travail).

Les deux dernières années ont été compliquées pour tous les agents de la DISI CENTRE OUEST alors que nos missions évoluent constamment.

La « déshumanisation », la démotivation ne sont pas que du ressenti par les collègues.

Les risques d'une forme de harcèlement statistique et de dérives managériales sont accrus, celui d'une explosion des Risques Psychosociaux également.

Pour les inspecteurs la réforme des règles de mutation vers un autre ESI à compter de janvier 2023 abroge toutes les règles actuelles pour les remplacer par un recrutement au profil à la discrétion de la direction des ESI. Terminés la règle de l'ancienneté, le rapprochement familial, la transparence et la visibilité des mouvements de mutation, la diversité dans les carrières.

Pour les personnels A,B,C administratifs ou techniques sans qualification informatique et dont l'emploi serait supprimé, les nouvelles règles de gestion mettent fin à la garantie du maintien en surnombre dans leur ESI, avec obligation de demander leur mutation dans les services territoriaux.

C'est pourquoi les élus CGT défendent un syndicalisme confédéré, de luttes et de revendications, pour la défense au quotidien de nos droits et garanties, nos rémunérations, notre santé, nos missions, nos conditions de travail et du service public.

Pour la présence à mes côtés, pour la mobilisation, pour défendre et améliorer mes droits et garanties, **je choisis la CGT !**

Pour défendre ma santé et mon bien être au travail, pour le progrès social, pour construire un nouveau rapport au travail, **je choisis la CGT !**

**Pour des élus proches de vous et à l'offensive,
du 1^{er} au 8 décembre 2022 votez
CGT DISI CENTRE OUEST !**

—
Laurent PRUVOST Nantes
Cynthia DA FONSECA Nantes
Veronique MARTIN Orleans
Nathalie LAPICA Nantes
Damien PIEGAY Rennes
Marina ROINSOLLE Tours
Jean-Christophe ORLANDINI-
TEYSSIER Le Mans

Olivier DA FONSECA Nantes
Adrien GRELLIER Nantes
Sandrine TEURTRIE Rennes
Yvic KERGROAC'H Nantes
Bruno RONFLE Angers
Sylvain CHAUVIRE Rennes
Sebastien GUILLET La Roche Sur
Yon

